

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal

Séance du 26 juin 2024

PRESENTS : *DORFFER Joël – ERHOLD Laurence - HUBSCH Mélanie -KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie – MEYER Tharsice – PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie - STECHER Gaël – STRASSER Damien – WALTER Karine*

EXCUSÉ : *ERHOLD Yannick – STRASSER Daniel*

Sous la présidence de PHILIPPS Claude

Le 26 juin 2024 à 19H30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 avril 2024
- 2) Rapport des délégués des syndicats
- 3) Lotissement : attribution du marché
- 4) Lotissement : choix des entreprises retenues
- 5) Lotissement : acquisition du terrain pour l'aménagement du bassin de rétention
- 6) Lotissement : validation du devis du géomètre
- 7) Lotissement : souscription d'un emprunt
- 8) Lotissement : fixation du prix de vente des terrains viabilisés
- 9) Lotissement : dénomination et numérotation des voies
- 10) Panneaux de rues : validation du devis - demande de subventions
- 11) Contrat saisonnier : agent technique
- 12) Désignation des membres de la liste des jurys d'assises
- 13) Elections législatives
- 14) Divers

Monsieur MEYER Tharsice est désigné secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2024

Le compte-rendu du 10 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

2) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Les délégués des syndicats et représentants des commissions ont exposé le rapport des dernières réunions.

3) LOTISSEMENT : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle que le marché lotissement « Casemate Rieffel » a été lancé par la Commune sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, avec possibilité de négociation (MAPA). Cette consultation a été lancée le 22/05/2024 pour une remise des offres fixée au 10/06/2024 à 17H00.

Le dossier de consultation des entreprises se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : Voirie – Assainissement
- Lot 2 : Alimentation en eau potable
- Lot 3 : Réseaux secs

L'estimation totale du Bureau d'Etudes BEREST s'élève à 460 031,90 € HT.

4) LOTISSEMENT : CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché a été lancé par la commune le 22 mai 2024 sous la forme d'une procédure adaptée pour une remise des offres fixée au 10/06/2024 à 17H00.

Les membres de la Commission des Travaux se sont réunis le 10 juin 2024 à 19 heures pour procéder à l'ouverture des plis et analyser les offres réceptionnées. Les offres les mieux-disantes ont été retenues. Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres via la plateforme des marchés publics :

- Lot 1 – Voirie – Assainissement : 3 entreprises → PONTIGGIA, ROTT TP, TP KLEIN
- Lot 2 – Alimentation en eau potable : 3 entreprises → PONTIGGIA, ROTT TP, TP KLEIN
- Lot 3 - Réseaux secs : 2 entreprises → FRITZ Electricité, SOGECA

Après présentation du rapport d'analyse des offres, ils ont décidé de recourir à la négociation.

Entreprises	LOT 1 – Montant HT		LOT 2 - Montant HT		LOT 3 - Montant HT	
	Avant négoc.	Après négoc.	Avant négoc.	Après négoc.	Avant négoc.	Après négoc.
PONTIGGIA	349 882,50€	349 882,50€	54 613,00€	54 613,00€		
ROTT TP	331 275,80€	320 000,00€	52 097,05€	50 500,00€		
TP KLEIN	398 867,00€	—	74 855,00€	—		
FRITZ Electricité					28 836,00€	28 548,00€
SOGECA					29 892,00€	29 892,00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

DÉCIDE d'attribuer le marché aux prestataires suivants :

LOT 1 : Voirie- Assainissement

Entreprise ROTT TP, sise 2 rue Georges Kuhn munch – 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS

Pour un montant de 320 000,00 € HT

LOT 2 : Alimentation en eau potable

Entreprise ROTT TP, sise 2 rue Georges Kuhn munch – 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS

Pour un montant de 50 500,00 € HT

LOT 3 : Réseaux secs

Entreprise FRITZ Electricité, sise 5 rue des Merles – 67470 NIEDERROEDERN

Pour un montant de 28 548,24 € HT

AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant

DIT que les crédits sont inscrits au budget annexe « Lotissement Casemate Rieffel »

5) LOTISSEMENT : ACQUISITION DU TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE RÉTENTION

Dans le cadre de l'aménagement du bassin de rétention d'eau, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, de la nécessité d'acquérir les parcelles cadastrées :

- Section 17 – parcelle n° 18 d'une surface de 215 m² appartenant à M. RIEDINGER André sis 22 rue de l'herbe,
- Section 17 – parcelle n° 19 d'une surface de 385 m² appartenant à M. KLEHAMMER Jean-Claude sis 28 rue de l'Herbe

L'acquisition s'effectuera sur la base de 5 €/m² (TTC). Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notarié, frais de géomètre/bornage) seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles :

- section 17 – parcelle n° 18 d'une surface de 215 m² au prix de 5 €/m² appartenant à M. RIEDINGER André,
- section 17 – parcelle n° 19 d'une surface de 385 m² au prix de 5 €/m² appartenant à M. KLEHAMMER Jean-Claude

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document y afférent

6) LOTISSEMENT : VALIDATION DU DEVIS DU GÉOMÈTRE

Dans le cadre de la création du lotissement « Casemate Rieffel » comprenant 10 lots issus de la parcelle cadastrée sur la commune d'Oberroedern section 17 n°178 (sise rue de l'Herbe), il est nécessaire de réaliser le bornage afin de délimiter les nouvelles parcelles. Il sera également procédé au bornage du terrain de la casemate pour remettre à jour le contrat de bail entre la Commune et l'Association ALMO.

Monsieur le Maire a fait appel au Cabinet Géomètre Julien CARBIENER qui a établi un devis pour une prestation s'élevant à 3 120,00 € HT soit 3 744,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le devis du Géomètre d'un montant de 3 120,00 € HT soit 3 744,00€ TTC

AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document afférent au dossier.

7) LOTISSEMENT : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de souscrire à un emprunt afin de financer les travaux de réalisation du lotissement « Casemate Rieffel »
Trois banques ont été sollicitées pour un emprunt de 400 000 €

Détail des offres

MONTANT DU PRÊT : 400 000 €			
	CREDIT MUTUEL Prêt à court terme	CREDIT AGRICOLE Ligne de trésorerie	CAISSE D'EPARGNE Ligne de trésorerie
Durée	3 ans	1 an	1 an
Taux	3,62 %	3,865 %	3,662 %
Frais de dossier	400,00 €	400,00 €	400,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition du Crédit Mutuel au taux fixe de 3,62 %

Montant emprunté : 400 000 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y afférents

8) LOTISSEMENT : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS VIABILISÉS

Dans le cadre de la création du lotissement « Casemate Rieffel », il convient de fixer le prix de vente des 10 lots en nature de terrain à bâtir viabilisés situés en zonage et cadastrés pour une surface cessible de 4 665 m² en vue de leur commercialisation.

Compte tenu de la surface constructible et sachant que le coût estimé à charge pour la commune s'élève à environ 500 000,00 € HT comprenant le raccordement ES et ROSACE, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix de vente des terrains sur la base de 11 900,00 €/l'are.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le montant du prix de vente des 10 lots de terrains à bâtir viabilisés à **11 900,00 €/l'are**

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente de ces 10 lots

9) LOTISSEMENT : DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il appartient d'ores et déjà de nommer et numéroter la rue du futur lotissement. Trois propositions ont été soumises à réflexion :

- Rue de l'Etang
- Rue de la Libération
- Rue de la Casemate Rieffel

La numérotation se fera à partir de la rue de l'Herbe à hauteur de la casemate, voir annexe ci-jointe.

10) PANNEAUX DE RUES : VALIDATION DU DEVIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu la discussion en date du 5 décembre 2023 portant sur la mise en place de plaques de rues bilingues, le Maire soumet au Conseil Municipal la nouvelle maquette et le devis y afférent qui s'élève à 2 693,93 € HT.

Il fait part au Conseil Municipal que la CEA procèdera au changement des deux panneaux d'agglomération avec ajout du nom de la commune en alsacien et prendra en charge le coût des travaux. Il propose d'acheter un panneau supplémentaire dont le coût s'élève à 115,26 € HT pour le poser à l'entrée du futur lotissement rue de l'Herbe en venant de HATTEN.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord pour l'acquisition des plaques de rues bilingues ainsi que du panneau d'agglomération supplémentaire

CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires pour solliciter des demandes de subventions.

11) CONTRAT SAISONNIER : AGENT TECHNIQUE

En prévision des congés d'été de l'agent technique, il est nécessaire de faire appel à l'Association UTILECO pour la mise à disposition d'un agent d'entretien des espaces verts pour la période du 29 juillet au 31 août 2024 à raison de 14 h/semaine sur 2 jours.

Cette mission s'élève à 1 696,10 € TTC pour 5 semaines.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le contrat de mise à disposition de personnel de l'Association UTILECO.

12) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA LISTE DES JURYS D'ASSISES

Pour désigner les personnes appelées à former la prochaine liste préparatoire des jurys d'assises, M. le Maire propose de tirer au sort deux personnes sur la liste électorale.

Ont été tirées au sort :

- M. MOCHEL Philippe Pierre né le 07/05/1968 à STRASBOURG, technicien en automatisme, domicilié 4 rue de la Haute Vienne
- M. BLATT Christian Michel né le 19/10/1973 à HAGUENAU, ajusteur, domicilié 21 rue de Leiterswiller

13) ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives se tiendront le 30 juin (1er tour) et le 7 juillet 2024 (2^{ème} tour).

14) DIVERS

- La cérémonie de la Fête Nationale du 14 Juillet a lieu à 18 heures à la Salle des Fêtes. Rendez-vous est donné aux conseillers municipaux à 10H45 pour la distribution des traditionnels 14 Juillet Weck.
- Le calvaire situé rue de Hatten est dans un état négligé. M. TRUNTZER Hubert s'est proposé pour refaire un nouvel aménagement et aussi de s'occuper de l'entretien.

- Le Maire donne lecture du courrier de réclamation de M. ISINGER Roger concernant les dégâts de boue causés dans sa propriété lors des dernières intempéries et sollicite la commune de nettoyer les regards et caniveaux situés derrière sa maison d'habitation, ce qui a été fait dans la foulée.
- M. MEYER Tharsice interpelle le maire quant à la tonte de gazon versée derrière la propriété de M. LEFEBVRE sise rue de l'Eglise vu qu'il lui a déjà fait la remarque et que rien ne change. Monsieur le Maire se rendra chez l'intéressé pour lui rappeler que les déchets verts sont à ramener en déchetterie ou à composter.
- Mme WALTER Karine soulève le problème d'incivilité des cyclistes qui ne respectent pas le panneau STOP matérialisé sur la piste cyclable à l'intersection de la rue de l'Herbe en venant de Stundwiller.
Elle demande au Maire d'alerter la Communauté de Communes sur la dangerosité de cette portion, afin qu'une barrière soit mise en place.
- M. PHILIPPS Serge rend attentif le Maire qu'il convient de prévoir également un raccordement d'assainissement pour le projet de la maison des kinés lors des travaux de voirie et viabilisation du lotissement.
- Mme KOCHER Marie informe le Maire que l'emplacement en face de la casemate est également négligé et qu'il convient de procéder au remplacement de la poubelle cassée. Une réflexion sera menée quant au devenir de cet emplacement.
- Compte tenu de la charge de travail, le Conseil Municipal propose au Maire de demander l'agent technique s'il n'entendait pas augmenter son temps de travail hebdomadaire à raison de 2 heures/semaine.
- M. STECHER Gaël propose de mener une réflexion quant à la mise en place d'un jardin du souvenir et s'il convenait d'y installer des stèles ou de faire réaliser des travaux d'aménagement paysager.
- Le Conseil Municipal a constaté que le nombre de bacs de déchets n'est pas adapté à la fréquentation quasi-hebdomadaire de la salle des fêtes. Il propose d'acquérir des bacs supplémentaires. Le Maire rappelle que les bacs bleus sont gratuits et que les bacs bruns sont payants.
- Compte tenu de la vitesse excessive dans le village par certains automobilistes, M. MEYER Tharsice propose d'acquérir un radar pédagogique.

La séance est levée à 21H40.

Surfaces et cotes indicatives sous réserve de l'arpentage définitif des nouvelles parcelles

COMMUNE DE OBERROEDERN

SECTION 17

Lieudit : Etzel

Echelle : 1/500

PROJET
Ind B le 17/07/2024

Logements collectifs



Les nouvelles parcelles créées appartiennent à:
Commune de Oberroedern



Dossier : w0829

